



Ordre du jour

- | | | |
|----|--|---|
| 1) | Election du secrétaire de séance | 1 |
| 2) | Approbation du dernier PV du conseil municipal | 1 |
| 3) | Subvention collège (voyage d'une classe au Sénégal) | 1 |
| 4) | Raccordement électrique à rembourser | 2 |
| 5) | Nouveau règlement du foyer | 2 |
| 6) | Inauguration du foyer | 2 |
| 7) | Vote des contres-valeurs prix de l'eau et l'assainissement | 2 |
| 8) | Questions diverses | 2 |

Téléphone : 04 68 74 01 55

Courriel : mairie@luc-sur-aude.fr

Web : <https://luc-sur-aude.fr>

PV DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du	17 février 2026
Convocation du	08 février 2026
Conseillers en exercice	9
Conseillers présents	6
Président	Jean Claude Pons
Secrétaire	Dominique DROIT
Heure début de séance	21H30

Absent : Marion BIFANTE - Clara RIVIERE

Absent excusé : Reginald LOBJOIE

Présent : - Christian GARCIA - Jean Claude PONS – Hedy DARGERRE - Dominique DROIT - Annie PICCIN - Simon ESCOFFIER

Procuration : Non Oui : Réginald

Documents remis : Processus de cooptation-1.pdf / Charte des valeurs du Pech des Possibles.pdf / Règlement et tarif Foyer

1) Election du secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil, Monsieur DROIT Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2) Approbation du dernier PV du conseil municipal

Le compte rendu ayant été soumis dans sa version provisoire n'a pas appelé de commentaire de la part de la majorité des membres présents

3) Subvention collège (voyage d'une classe au Sénégal)

Le projet de ce voyage au Sénégal pour 15 élèves encadrés par 3 enseignants se prépare depuis plus de quatre ans, trois élèves de la Luc sur Aude sont concernés. Le montant de la subvention demandée par le collège est de 450€ par élève. Monsieur le maire propose que la commune en prenne à sa charge 50% soit un montant total de 675€.

Délibération adoptée à
6 Voix pour

0 Voix contre
0 Abstention(s)

4) **Raccordement électrique à rembourser**

Certaines parcelles du lotissement Coutieux ont été raccordées au réseau électrique via le même boîtier, entraînant des frais supplémentaires pour les raccordements non conformes. Monsieur le maire précise que PERRINE sera remboursée par la mairie à hauteur de 1 658,88 €. Les montants des raccordements varient selon les parcelles, et le coût total figure dans le budget « lotissement Coutieux », désormais clôturé.

5) **Nouveau règlement du foyer**

A voir lors du prochain conseil

6) **Inauguration du foyer**

Reporté après le 15 mars

7) **Vote des contres-valeurs prix de l'eau et l'assainissement**

A reporter au prochain conseil car le simulateur pour calculer le coefficient de modulation global n'est pas accessible.

8) **Questions diverses**

- 1- Pour la modification du PLU la commune a engagé 12 000€ de frais. Monsieur le maire fait remarquer que c'est la communauté des communes de Limoux qui en a la compétence et qui devrait en supporter les frais. Des démarches ont été entreprises pour recouvrer cette somme.
- 2- Maison CAVERIVIERE : la procédure d'abandon manifestement achevée, mais le juge d'expropriation n'a pas encore agi. La commune attend ses conclusions pour répondre à l'offre de monsieur KERIMEL (20 000€), que le maire accepterait si l'acquéreur rénove les façades. La décision reviendra au nouveau conseil municipal.
- 3- Monsieur le maire annonce que la trésorerie sera certainement tendue en avril si les subventions ne sont pas créditées en temps voulu. A ce moment-là, il faudra mettre en place un emprunt de trésorerie.
- 4- Monsieur DROIT demande quand doit se réunir la commission de révision de la liste électorale, monsieur le maire annonce que la date n'est pas connue
- 5- En ce qui concerne les panneaux d'affichage, il appartient à Monsieur le maire de vérifier s'il existe une obligation réglementaire à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 23H20.

Le secrétaire
Adjoint au maire

Dominique DROIT